

PRÉ-INSCRIPTIONS SCOLAIRES

2023-2024

VILLE DE SAINT-PIERRE



ENFANTS CONCERNÉS

- ✓ Les enfants nés en 2020 qui entrent en Petite Section (PS)
- ✓ Les enfants nés en 2021 pour les Très Petite Section (TPS) et classes Passerelles
- ✓ Les enfants qui passent au Cours Préparatoire (CP)
- ✓ Changement de situation (déménagement, etc...)

PERIODE DE PRÉ-INSCRIPTIONS :
DU 30 JANVIER 2023 AU 28 AVRIL 2023

COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT PAR INTERNET : www.saintpierre.re

Rubrique : INSCRIPTIONS SCOLAIRES.
Vous serez orienté vers la plateforme de « Démarches Simplifiées » qui vous permettra de déposer numériquement votre dossier.

PRÉVOIR SCAN OU PHOTOS DES PIÈCES DEMANDÉES

OU

- > SUR RENDEZ-VOUS de 8h30 à 12h00
Au bureau des Inscriptions Scolaires situé au :
28 rue Auguste Babet 97410 Saint-Pierre

**LA PRÉSENCE DES RESPONSABLES LÉGAUX EST
OBLIGATOIRE.**



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS
COMPLÉMENTAIRES :

inscriptions.scolaires@saintpierre.re

0262.96.65.34

0262.96.65.35

0262.96.65.36

0262.96.65.16

PRATIQUE

Dépôt de dossiers sur rendez-vous
☎ 0262 96 65 35 / 0262 96 65 34

SE MUNIR DES PIÈCES SUIVANTES EN COPIES + ORIGINAUX

- > Pièces d'état civil :
 - Livret de famille au complet + pièces d'identité des responsables légaux
OU acte de naissance intégrale (- 3 mois) + pièces d'identité des responsables légaux
- > Justificatif d'adresse de moins de 3 mois :
 - facture EDF / EAU / BAIL / INTERNET
 - si hébergement : attestation d'hébergement accompagnée de la facture et pièce d'identité de l'hébergeant
- > Complément d'adresse de moins de 3 mois :
 - Attestation de paiement de la CAF
OU autre facture différente de la première
- > Pièces complémentaires :
 - Jugement de garde, divorce, attestation d'autorisation d'inscription en cas de séparation....

TOUT DOSSIER DOIT ÊTRE COMPLET POUR ÊTRE TRAITÉ